



L'ÉCOLE DES CADRES

Alors que nous cotisons chaque mois à hauteur de 0,9% de notre salaire pour le CNFPT, on nous propose un chemin de traverse.

Pourtant, il y a encore un vivier de personnes qui ont obtenu leur examen professionnel ou leur concours et qui ne sont toujours pas nommés.

Face à ce constat, plusieurs questionnements se posent à nous :

-Est-ce la casse du CNFPT et de ses missions pour aller vers la fin définitive du statut?

-Est-ce pour toujours mieux éviter le recrutement statutaire que de former « un vivier » auto-centré-formalisé?

-Est-ce pour faire espérer aux agents lésés par le « répertoire des métiers » qu'on leur offrirait ici une superbe opportunité?

D'autre part, la précipitation de cette annonce: retour du dossier avant le 6 Mai, ne permet pas aux encadrants de débattre sereinement avec leurs chefs d'unité sur les potentialités des agents.

Finalement, la seule information réelle de cette note que nous soulignons de par son exactitude reste la dernière précision:

« Aucun engagement à pourvoir un poste d'un niveau de responsabilité supérieur ne sera pris par l'autorité territoriale. Par contre, elle donnera les moyens d'y parvenir et d'optimiser les ressources internes. »

Comprenez: tant que le statut existera.....il n'y a que les examens et concours qui vous permettront d'évoluer.